



M. François Asselineau
Président de l'Union populaire républicaine
28 rue Basfroi
75011 Paris

M. Jean-Luc Mélenchon
Député
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Copie à :
M. Adrien Quatennens
Coordinateur de La France Insoumise

Paris, le 4 septembre 2021

Monsieur le Député,

Dans moins de huit mois se déroulera l'élection présidentielle de 2022, à laquelle nous avons tous deux bon espoir d'être candidats, comme nous l'avons été à l'échéance précédente de 2017.

Je suis certain que nous estimons, chacun pour ce qui nous concerne, représenter une alternative à la politique désastreuse de démantèlement de la Nation et de ses biens communs conduite par le Président de la République en exercice.

Vous conviendrez que chaque force d'alternance désireuse de se présenter au suffrage des électeurs en avril prochain doit s'astreindre à la plus grande clarté et à la plus grande lisibilité quant à son identité et ses objectifs, et se garder d'entretenir toute confusion susceptible d'induire en erreur nos concitoyens.

Vous en conviendrez d'autant plus que vous aviez vous-même annoncé en juillet 2020 que votre mouvement, La France insoumise, comptait se distinguer par sa « clarté » et son « intransigeance ».

Pour toutes ces raisons, nous sommes tombés des nues lorsque vous avez présenté, le 1^{er} juillet dernier, le slogan sur lequel vous envisagez de mener votre campagne, et que votre mouvement a d'ores et déjà décliné sur des visuels : « l'Union populaire ».

Tout observateur de bonne foi ne peut être que stupéfait de la quasi-identité de ce slogan avec le nom même du mouvement politique que j'ai créé en 2007, l'Union populaire républicaine, qui est, du reste, une marque déposée.

C'est avec l'investiture affichée de l'Union populaire républicaine que j'ai été candidat à l'élection présidentielle de 2017, ce que vous ne pouvez ignorer, et que je serai encore candidat à l'élection présidentielle de 2022.



Ainsi, la locution d'« Union populaire » est indubitablement associée depuis plusieurs années au mouvement que je préside.

Si vous persévériez à présenter votre candidature sous cette bannière, une confusion regrettable s'installerait inéluctablement, ce qui pourrait contribuer à brouiller la perception du scrutin par nos concitoyens.

Imaginez que nous soyons en 2022, moi le candidat de l'« Union populaire républicaine », et vous le candidat de l'« Union populaire ».

La création d'une telle confusion n'est ni souhaitable politiquement, ni convenable humainement vis-à-vis des adhérents de nos mouvements respectifs.

Vous imaginerez sans mal l'indignation - bien légitime - qui serait celle des adhérents du mouvement La France insoumise dans le cas où se présenterait à l'élection présidentielle une force, concurrente à la vôtre, qui adopterait le nom de « La France indocile » ou de « La République insoumise ».

Ceci étant considéré, il me semble que les objectifs de clarté politique, de transparence et de différenciation des alternatives démocratiques, ainsi que l'éthique et l'honnêteté que nous devons à nos électeurs, devraient vous conduire à privilégier une identité de campagne autre que celle d'« Union populaire ».

Ne doutant pas du fait que vous saurez adopter la réaction éthique appropriée en changeant la dénomination de votre campagne – ce dont vous avez encore très largement le temps -, l'Union populaire républicaine a décidé de traiter pour l'instant cette affaire avec la discrétion nécessaire pour ne pas créer de polémique à votre préjudice.

Dans l'attente de connaître vos intentions, je me tiens naturellement à votre disposition pour toute discussion supplémentaire que vous souhaiteriez avoir à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes salutations républicaines.

François Asselineau